

# VILLE D'EU

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2018/052/DEL/7.0

**Séance du 22 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 22 février, à 19 h 15, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Yves DERRIEN, Maire, en session, par suite de la convocation faite par M. le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. DERRIEN, Maire, M. DENEUFVE, Mme PETIT, Mme RICHE, Mme BOUQUET, M. ACCARD, Mme DESJONQUERES, Adjoint, Mme CAUCHY, M. DESBIENDRAS, Mme DENEUFVE, M. HAVARD, Mme THOMAS, M. ECREPONT, Mme SAUMONT, Mme GAOUYER, Mme DUNEUFGERMAIN, Mme BRIFFARD, M. BARBIER, M. DUJEANCOURT, Mme DUCHAUSSOY, M. DUCHAUSSOY, Mme VANDENBERGHE, M. RICHARD.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** M. PRIN par M. DENEUFVE, Mme SAUTEUR par M. DERRIEN, M. MAXENCE par Mme DENEUFVE, M. LABOULAIS par Mme BRIFFARD.

**Absents :** Mme MACRE, M. LARZET.

**Le secrétariat a été assuré par :** M. DUJEANCOURT

Date de convocation : 16 février 2018
Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 23
Nombre de pouvoirs : 4

**Objet : DEBAT D'ORIENTATION 2018 (DOB)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le débat d'orientations budgétaires (DOB) première étape du cycle budgétaire, doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Comme en disposent les articles L =2312-1, L 2312-2, L 2312-3 du CGCT ainsi que le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal. Ainsi, par son vote, le Conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

.../...

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à débattre sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité acte que le dit débat a bien eu lieu lors de cette séance.

Par 27 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

Fait et délibéré en séance

Le Maire  
Yves DERRIEN

A circular official stamp is partially visible behind the signature. The signature is in black ink and appears to be 'Yves DERRIEN'.

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Maire,  
Yves DERRIEN

A circular official stamp is partially visible behind the signature. The signature is in black ink and appears to be 'Yves DERRIEN'.



Envoyé en préfecture le 23/02/2018  
Reçu en préfecture le 23/02/2018  
Affiché le 23/02/2018  
ID : 076-217602556-20180222-2018052-DE



**VILLE D'EU**

**RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE  
2018**

## SOMMAIRE

### Préambule

### Contexte général (législatif, financier, territorial)

- A) l'Etat p 4
- B) Le projet de loi de finances 2018 p 5
- C) La ville p 8

### Situation financière de la Ville

- A) La masse salariale p 12
- B) La dette communale p 14
- C) La fiscalité locale p 17
- D) Ratios, capacité financière p 19

### Les projets municipaux 2018

- A) Section de fonctionnement
  - a) Les recettes p 21
  - b) Les dépenses p 23
- B) Section d'investissement
  - a) Les recettes p 24
  - b) Les dépenses p 25

### Les budgets annexes

P 27

### Et l'avenir après 2018

P 30

## PREAMBULE

**Le Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les décisions modificatives. La clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.**

Conformément aux articles L. 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 du code des Collectivités Territoriales, la tenue d'un ROB est **obligatoire** dans les communes de plus de 3500 habitants. Il se déroule dans les conditions fixées à l'article 22 du règlement intérieur de la ville de EU (approuvé en séance de conseil municipal du 18/09/2014).

**Le rapport doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Pour l'exercice 2018, le vote du budget est prévu le 5 avril 2018.**

Le ROB permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville. Il permet une vision précise des finances de la ville et des orientations poursuivies.

La Loi NOTRe (Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en son article 107 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le ROB au DOB en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat, le formalisme restant à l'appréciation des collectivités.

Le débat doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et des dépenses sont présentées. Ce rapport d'orientations budgétaires a donc pour objet de fournir des éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine échéance du Conseil Municipal et constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la municipalité.

Le ROB doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport sera transmis au Représentant de l'Etat dans le Département mais également au Président de l'EPCI dont est membre la commune (et vice-versa). Ces informations devront faire l'objet d'une publication sur le site de la ville.

## CONTEXTE GENERAL

### (LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL)

#### A) L'ETAT

Dans sa dernière note de conjoncture, l'INSSE prévoit 1.7% de croissance du Produit Intérieur Brut pour 2018 (pourcentage le plus haut depuis 2011). Ce net rebond s'explique en partie par le retour au niveau normal de récoltes céréalières, par un sursaut du tourisme, un net redémarrage du secteur de la construction et par l'amélioration du commerce extérieur.

D'autre part, pour la première fois depuis 10 ans, la France affichera un déficit public inférieur au 3% du PIB (2.9% attendus) et sera tenue de viser un quasi équilibre à moyen terme. La Loi de Programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022 (LPFP) projette un solde public français, toutes administrations confondues, de -0.3% du PIB à l'horizon 2022.

L'Etat est responsable du déficit actuel avec 80% de la dette publique. Les Collectivités locales et la sécurité sociale représentent à elles deux environ 20% de la dette publique mais financent une part élevée de l'investissement public. Parallèlement, elles doivent garder suffisamment de marges de manœuvre pour ne pas systématiquement avoir recours à l'emprunt. Les corrélations et l'ensemble des systèmes de péréquation entre l'Etat et les collectivités doivent donc laisser suffisamment de capacités financières aux collectivités pour investir, pour soutenir la croissance nationale et éviter à l'Etat de recourir à l'emprunt (la dette public est de plus de 2100 milliards d'euros à ce jour).

## **B) LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2018**

### **1) LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT**

Après plusieurs années de très forte réduction des dotations de l'Etat, le projet de loi de finances pour 2018 maintient le montant de la dotation globale de fonctionnement à destination du bloc communal à son niveau de 2017.

Le PLF prévoit toutefois la mise en œuvre d'un mécanisme de correction en complément du dispositif de contractualisation entre l'Etat et les collectivités. En cas d'écart par rapport aux objectifs fixés par le gouvernement, les concours financiers de l'Etat ou les ressources fiscales affectées pourront être réduits.

Dans ces circonstances, la prudence impose d'anticiper une éventuelle réduction des dotations de l'Etat à destination des collectivités.

Le maintien du niveau des dotations de l'Etat s'accompagne néanmoins d'un redéploiement au sein de la DGF de 190 millions supplémentaires à destination des enveloppes destinées à la péréquation :

- 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSU),
- 90 millions pour la dotation de solidarité rurale (DSU),
- 10 millions pour les départements.

### **2) LES TROIS TAXES LOCALES ET LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION**

Le projet de loi de finances reprend l'engagement du Président de la République d'exonérer 80% des ménages du paiement de la **taxe d'habitation** au titre de la résidence principale perçue par les communes.

La réforme sera mise en œuvre progressivement pour une application totale en 2020. Pour 2018 et 2019, le paiement de la taxe d'habitation pour les ménages concernés fera l'objet d'un dégrèvement de 30% puis de 65%. Le paiement sera maintenu pour les contribuables aux revenus supérieurs à 30 000€ de revenus annuels pour un célibataire, 48 000€ de revenus pour un couple sans enfant et 54 000€ pour un couple avec enfant.

Les dégrèvements seront intégralement compensés par l'Etat dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions 2017. Les éventuelles augmentations de taux ou d'abattements décidées par les communes seront supportées par les contribuables.

Budgétairement, la réforme aura donc pour conséquence de réduire le montant des contributions directes et d'augmenter celui des compensations de l'Etat de manière identique. En l'absence de données sur la proportion de ménages Eudois qui bénéficieront du dégrèvement sur la taxe d'habitation, il est actuellement impossible de déterminer avec précision les recettes qui seront perçues sur chacun de ces deux chapitres.

Enfin de manière globale, l'actualisation forfaitaire des bases d'impositions des taxes locales (TH, TFB, TFNB) est attendue autour de 1%.

### **3) LE DISPOSITIF DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

Créée en 2016, le DSIL est pérennisé et inscrit dans le code général des collectivités territoriales. Cette dotation se structure en deux enveloppes de 615 M€ pour la première et 50 M€ pour la seconde, soit un total de 665 M€.

La première enveloppe s'inscrit clairement dans le prolongement de la dotation 2017 en accompagnant le financement des grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et groupements, soit la transition énergétique, le logement, la mobilité, l'environnement, l'accessibilité. S'y ajoutent les bâtiments scolaires et les contrats de ruralité.

La seconde enveloppe s'adresse aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) qui s'engagent sur la base d'un contrat avec le Préfet, à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un projet de modernisation.



#### **4) LE SYSTEME DE PEREQUATION**

En ce qui concerne la **péréquation horizontale du bloc communal**, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) restera plafonné à un milliard d'euros, soit à son niveau de 2017.

#### **5) AUTOMATISATION DU FCTVA**

Le projet de loi de finances met en place l'automatisation du fonds de compensation de la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 via une procédure de traitement automatisée budgétaire et comptable.

#### **6) LES RESSOURCES HUMAINES**

Dans le domaine des **ressources humaines**, le point d'indice qui sert de base de calcul au traitement des fonctionnaires ne sera pas revalorisé pour l'année 2018 et le PLF prévoit le rétablissement du jour de carence en cas d'absence d'un agent public.

## c) LA VILLE

La ville d'Eu joue et doit continuer à jouer un rôle important dans la nouvelle intercommunalité des villes sœurs, intercommunalité de 28 communes et proche de 39 000 habitants.

Quel que soit l'avenir à long terme de cette intercommunalité, la ville d'Eu est, dans un rayon de 50 km, la ville la plus importante après Dieppe (en Seine maritime) et Abbeville (Somme) **et la seule dotée, à la fois d'un très large patrimoine historique et proche de la mer (3 km).**

Ses atouts, de par son histoire, sont nombreux. Elle est la ville la plus importante du territoire des villes sœurs, elle regroupe, outre ses nombreux bâtiments historiques, un certain nombre d'administrations, le centre administratif de la communauté de communes, un centre des finances publiques, une caisse d'assurance maladie, des bureaux de la plupart des banques nationales, un lycée général et professionnel, un collège public et privé, des écoles élémentaires, des maternelles, de nombreuses associations, un hôpital de proximité, un centre médico psychologique, un tissu de commerçants encore important comparé à des villes de même taille.

C'est d'une part une ville avec un patrimoine exceptionnel : le château-musée Louis Philippe et toutes ses dépendances, la collégiale Notre Dame et Saint Laurent O'Toole, le théâtre municipal du château, l'Hôtel Dieu, La chapelle Saint Laurent, le site archéologique du Bois l'Abbé pour ne citer que les principaux édifices et de nombreuses maisons à l'architecture remarquable sans oublier l'exceptionnel parc et jardin du château.

La ville d'Eu doit avoir **comme ambition raisonnable** (dans le contexte économique actuel et probablement futur de notre pays) :

- De continuer à maintenir, **voire de renforcer**, son rôle de ville centre en privilégiant :
  - la qualité de vie de ses habitants et en veillant aux adaptations inévitables liées à l'augmentation de la durée de la vie et aux changements fondamentaux liés à l'évolution numérique,

- les sujets traitant de l'éducation et de la jeunesse,
- les sujets autour de la santé (défense de l'hôpital, la promotion de la prévention, la présence de médecins et de spécialistes),
- les sujets de sécurité et la citoyenneté,

- De développer son attractivité en ciblant deux priorités :

- Sur un plan local, attirer les personnes de l'environnement immédiat autour de Dieppe, Abbeville, Blangy, Neufchâtel.
- sur un plan plus général, attirer les touristes qui sont intéressés par le patrimoine, la nature, la marche, la découverte de territoires mais aussi certains de ceux dont l'objectif premier est la mer mais qui ont le désir aussi de connaître la nature environnante, qui sont adeptes des promenades, des découvertes, des sports.

## **Dans le cadre général des actions immatérielles de 2018 pour les actions concernant l'amélioration du cadre de vie des habitants**

### **DOMAINE SOCIAL**

- maintien de toutes les actions vers les plus démunis et les personnes isolées en priorité
- renforcement des compétences du service d'aide à domicile du CCAS qui devra s'adapter aux nouvelles exigences de certification
- mettre en œuvre et promouvoir les préconisations des plans de prévention de la santé dans les domaines de l'alimentation, de la pratique d'activité sportive et de bien vivre ensemble pour rompre l'isolement
- dans ce domaine social, un nouveau sujet sera entrepris avec les associations pour les loisirs de la jeunesse (hors sports) pour les 14-18 ans.

## **DOMAINE CULTUREL**

- poursuite du soutien au tissu associatif
- maintien des manifestations traditionnelles : salon du livre, rendez-vous des jardins, rendez-vous du jeudi, nuit des musées, fête du patrimoine, introduction : journée du commerce de proximité, fête de la gastronomie à améliorer, marché de Noël (23000 visiteurs) et probablement des idées nouvelles qui restent à formaliser.
- à noter dans le domaine culturel un réaménagement total du rez de chaussée du musée grâce à un remarquable nouveau dépôt du mobilier national pour la nouvelle saison 2018
- et bien sûr la saison théâtrale dans le cadre toujours de la Convention DRAC et des partenariats (en augmentation) avec des communes et la CCVS.

## **DOMAINE SANTE**

- défense de l'hôpital
- déménagement du centre médico psychologique rue de Verdun
- participation active au plan local de santé menée au niveau intercommunal

## **DOMAINE SECURITE *essentiellement***

- mise en place des caméras de surveillance dont le projet a été décidé en 2017
- étude de la mise en place de radar pédagogique
- réflexion autour du dispositif d'Etat participation citoyenne
- pour les déplacements : limitation de la vitesse à 30 kms/h dans certaines rues et voire dans quelques cas, rues à 20 kms/h avec priorité piétons et vélos.

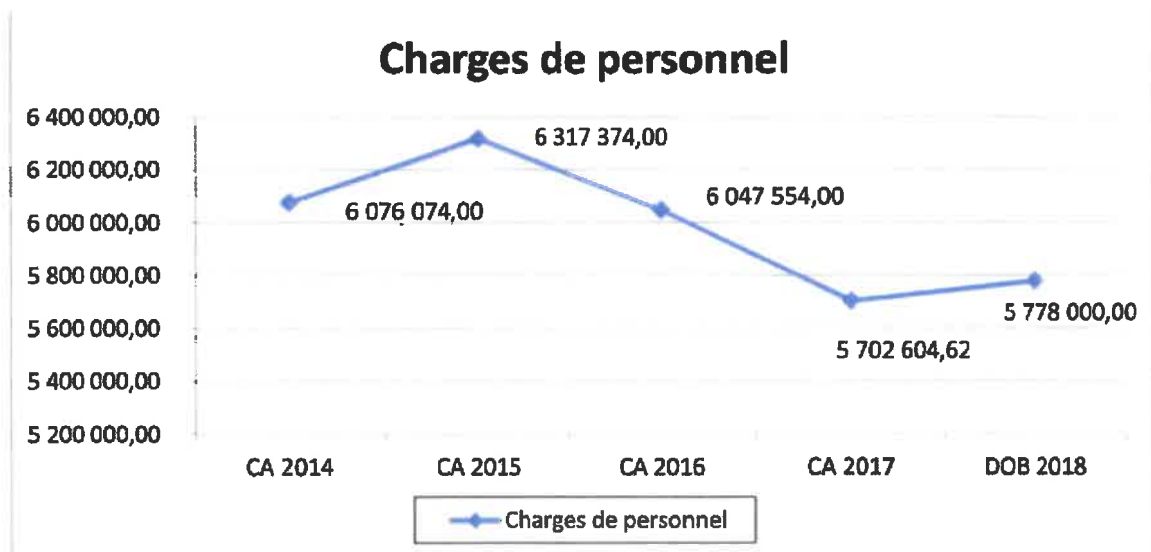
## **DOMAINE EDUCATION**

- adaptation à de nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2018
- préparation à l'éducation numérique dans nos écoles primaires et maternelles

**SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE****A) LA MASSE SALARIALE**

Les charges de personnel représentent à elles seules l'un des premiers postes de dépenses de la collectivité.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	DOB 2018
Charges de personnel	6 076 074,00	6 317 374,00	6 047 554,00	5 702 604,62	5 778 000,00



Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2018, les prévisions en dépenses de personnel tendent vers la hausse par rapport à 2017. Cette hausse s'explique notamment :

- Par la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSSEP) en 2017 qui va engendrer une revalorisation des rémunérations.
- Par des modifications réglementaires intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :
  - **Le SMIC** - Le montant du salaire minimum de croissance est augmenté de 1.21% au 01/01/2018. Le taux passe de 9.76% à **9.88% de l'heure, soit 1498.47€ bruts mensuels sur la base de 35 heures.**

- **Contribution de solidarité – suppression de la contribution de solidarité.**
- **CSG – le taux salarial de la CSG déductible passe de 5.10% à 6.80%.**
- **CNRACL – les taux de cotisation CNRACL sont modifiés comme suit : 10.56% en part salariale (10.29% en 2017) et 30.65% en part patronale (30.65% en 2017).**
- **URSSAF – maladie, maternité : le taux patronal passe de 12.89% à 13%. Le taux salarial est supprimé (0.75% en 2017).**

#### **Autres réformes :**

- Rétablissement de la journée de carence pour les fonctionnaires.
- Le point d'indice de la fonction publique sera gelé en 2018.
- Création de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG : l'indemnité est destinée à compenser la hausse de la CSG déductible.
- Report d'un an de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours, professionnels, Carrières et Rémunérations). Les mesures suivantes sont donc repoussées d'un an :
  - Transfert primes-Points : il s'agit d'une transformation d'un montant forfaitaire de primes en points d'indice (ajout de points majorés et abattement de primes) étalée sur 3 ans.
  - Réorganisation des carrières des catégories A, B et C avec de nouvelles échelles de rémunération (grille indiciaire).

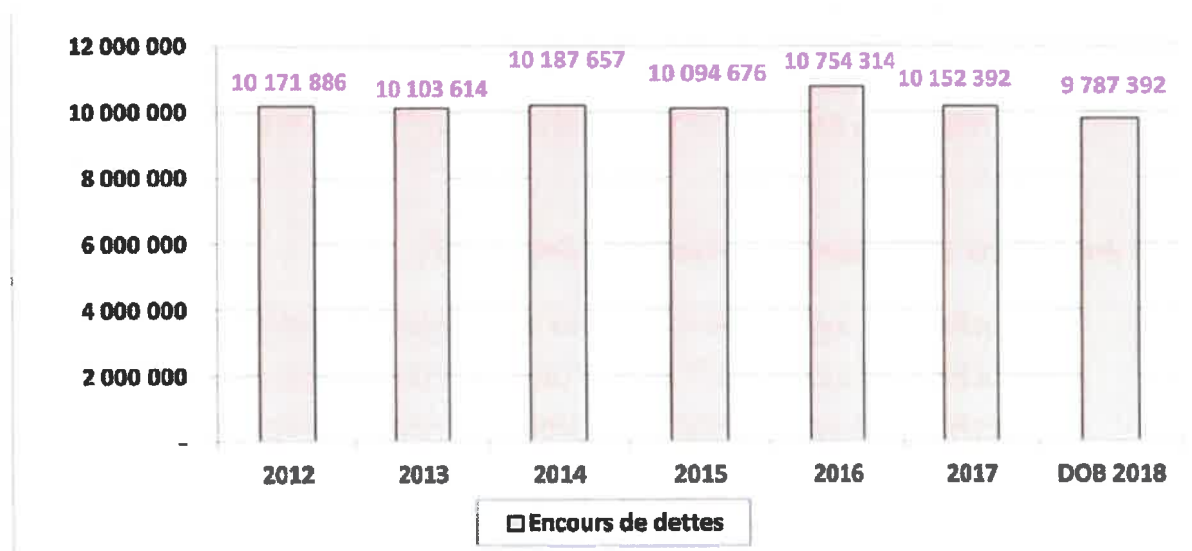
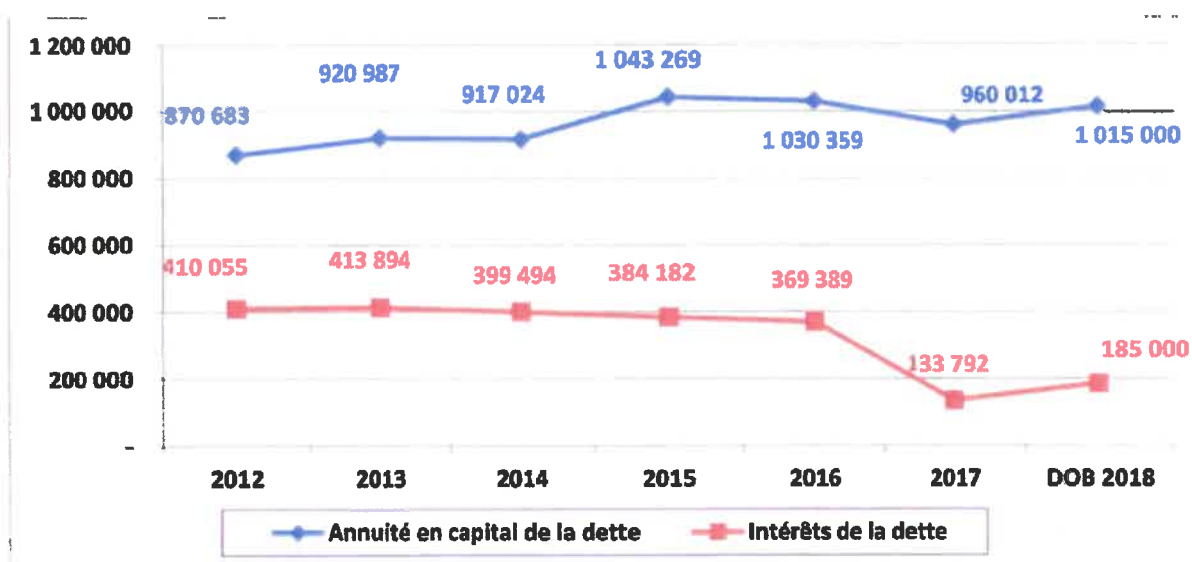
#### **Les évolutions 2018 liées au personnel Communal :**

- Embauche d'un agent Etat-Civil suite à un départ en retraite,
- Embauche d'un agent ASVP suite à une affectation dans un autre service,
- Embauche d'un agent technique (plombier-couverture) suite à un départ en retraite,
- Un agent en contrat d'avenir passera en contrat à durée déterminée,
- Trois agents en contrat unique d'insertion passeront en contrat à durée déterminée,
- Trois agents en contrat à durée déterminée passeront stagiaires.

## B) LA DETTE COMMUNALE

### 1) EVOLUTION ENDETTEMENT BUDGET VILLE (2012-2017)


	2012	2013	2014	2015	2016	2017	DOB 2018
Encours de dettes	10 171 886	10 103 614	10 187 657	10 094 676	10 754 314	10 152 392	9 787 392
Annuité en capital de la dette	870 683	920 987	917 024	1 043 269	1 030 359	960 012	1 015 000
Intérêts de la dette	410 055	413 894	399 494	384 182	369 389	133 792	185 000

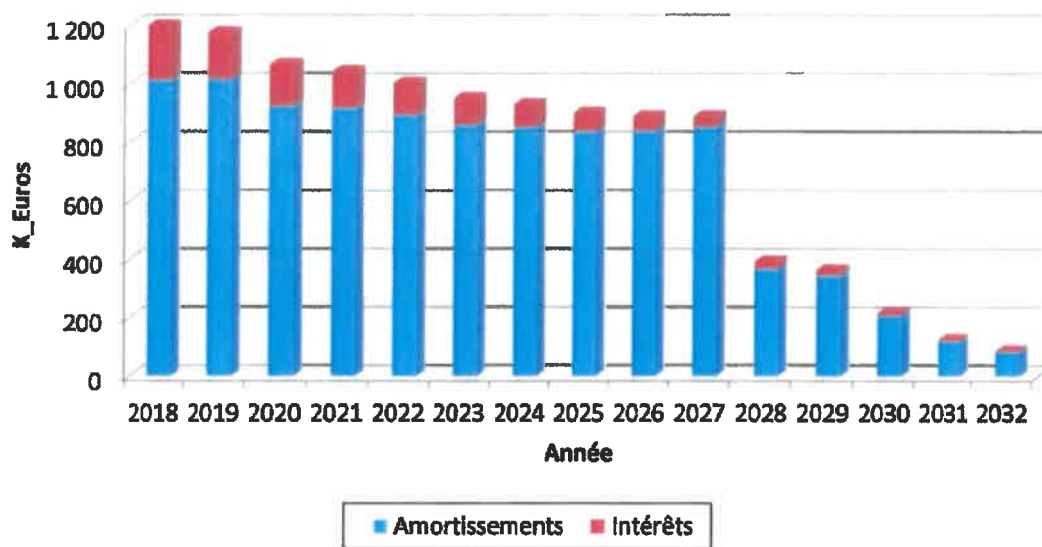


L'encours de dettes DOB 2018 comprend les 650 000€ d'emprunt prévus en 2018.



# REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-

Envoyé en préfecture le 23/02/2018  
 Reçu en préfecture le 23/02/2018  
 Affiché le 23/02/2018   
 ID : 076-217602556-20180222-2018052-DE

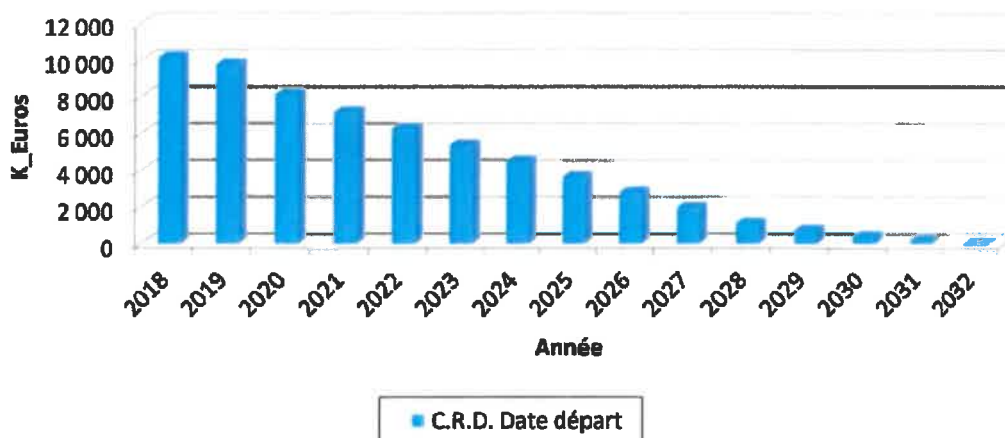


Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Amortissements	1 015	1 018	926	920	896	882	855	840	842	855	369	347	209	122	85
Intérêts	185	159	142	125	108	91	77	62	49	38	24	16	8	4	2

Annuités	1 200	1 177	1 068	1 045	1 004	953	932	902	891	891	393	383	217	126	87
----------	-------	-------	-------	-------	-------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----

# EXTINCTION DE LA DETTE

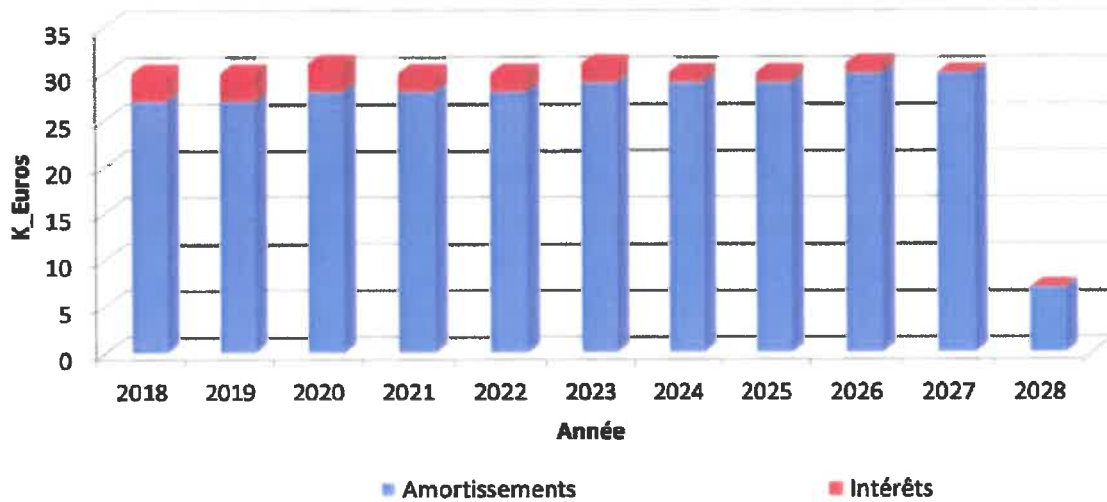
## C.R.D. Date départ



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
C.R.D. Date départ	10 154	9 787	8 129	7 202	6 283	5 387	4 524	3 669	2 829	1 987	1 133	763	417	208	86

## 2) EVOLUTION ENDETTEMENT BUDGET MUSEE

### REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Amortissements	27	27	28	28	28	29	29	29	30	30	7
Intérêts	3	3	3	2	2	2	1	1	1		

Annuités	30	30	31	30	30	31	30	30	31	30	7
----------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	---

### EXTINCTION DE LA DETTE

#### C.R.D. Date départ



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
C.R.D. Date départ	293	266	239	211	182	154	126	96	67	37	7

## C) LA FISCALITE LOCALE

### TAUX COMMUNAUX

Taxes fiscales locales	Taxe d'habitation	Taxe foncière Bâtie	Taxe foncière Non Bâtie
Taux	23,66%	31,30%	53,50%

La taxe d'habitation : 23.66% depuis 2011

La taxe foncière Bâtie : 31.30% depuis 2007

La taxe foncière Non Bâtie : 53.50% depuis 2011

Comme depuis 2011, la majorité municipale proposera, en 2018 encore, de préserver les ménages Eudois **en maintenant les taux de la fiscalité directe locale.**

Cette décision interviendra dans un contexte nouveau, marqué par le début de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation souhaitée par le Gouvernement, qui verra certains contribuables (environ 80% des assujettis) être exonérés de 30% du montant de leur imposition (puis 65% en 2019, et enfin 100% en 2020).

Pour la collectivité, cette réforme se traduira, au titre de 2018, par une compensation de l'Etat qui interviendra sous forme de dégrèvement et qui devrait garantir une compensation intégrale de cette recette.

**Attention :** Un nouveau dispositif « La révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels prévue par la loi de finances rectificatives pour 2010 (article 34) est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle s'applique aux locaux professionnels et commerciaux. La cotisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties d'un local professionnel se détermine désormais à partir de la valeur locative révisée. Ceci explique que la taxe foncière de certains commerces a augmenté et pour certains dans des proportions importantes.

## LES BASES LOCALES

D'après les informations issues du PLF 2018, la revalorisation annuelle des bases d'imposition devrait être fixée à 0.8%

	2015	2016	2017	DOB 2018
<b>BASE TH</b>	8 184 224	7 886 698	8 009 421	8 073 496
<b>TAUX TH</b>	23,66	23,66	23,66	23,66
<b>PRODUIT TH</b>	1 936 387	1 865 993	1 895 029	1 910 189

<b>BASE TFB</b>	8 288 451	8 442 834	8 454 633	8 522 270
<b>TAUX TFB</b>	31,30	31,30	31,30	31,30
<b>PRODUIT TFB</b>	2 594 285	2 642 607	2 646 300	2 667 471

<b>BASE TFNB</b>	102 880	103 057	104 061	104 893
<b>TAUX TFNB</b>	53,50	53,50	53,50	53,50
<b>PRODUIT TFNB</b>	55 041	55 135	55 673	56 118

**SITUATION FINANCIERE DE LA****D) CAPACITE FINANCIERE****EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2006 A 2017**

Résultat de fonctionnement-déficit d'investissement+/-RAR

2006	2007	2008	2009	2010	2011
648 843,09	687 276,03	1 004 402,97	999 369,55	642 848,81	961 305,70

2012	2013	2014	2015	2016	2017
1 287 110,81	352 855,00	1 030 815,06	1 103 251,68	1 040 199,70	1 399 848,63

Principales composantes de l'autofinancement :

**EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Produits</b>							
Ressources fiscales propres	5 689 749	5 854 990	6 233 129	5 976 571	6 050 036	5 983 021	6 963 154
+ Ressources d'exploitation	693 239	1 065 638	977 423	831 645	724 976	628 152	572 240
= Produits flexibles	6 382 988	6 920 629	7 210 551	6 808 217	6 775 012	6 611 173	7 535 394
Ressources institutionnelles	4 160 270	3 597 180	3 617 078	3 425 301	3 207 867	2 875 858	2 062 010
+ Fiscalité reversée par l'Etat+Interco	894 205	906 908	921 838	913 022	846 775	872 968	904 022
= Produits rigides	5 054 475	4 504 088	4 538 916	4 338 323	4 054 642	3 748 826	2 966 032
Travaux en régie	69 994	99 998	67 023	0	219 433	294 203	286 502
= Produits de gestion	11 507 457	11 524 715	11 816 490	11 146 540	11 049 087	10 654 202	10 787 928

<b>Charges</b>							
Charges à caractère général	2 346 365	2 641 523	2 888 504	2 758 902	2 477 116	2 295 926	2 347 754
+ Charges de personnel	5 144 329	5 385 433	5 799 539	5 820 339	5 924 807	5 690 533	5 307 726
+ Subventions de fonctionnement	1 168 187	1 403 328	1 371 313	966 265	829 858	732 611	646 964
+ Autres charges de gestion	576 470	562 242	448 150	715 948	766 242	807 202	1 144 708
= Charges de gestion	9 235 351	9 992 527	10 507 506	10 261 454	9 998 023	9 526 272	9 447 153

<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>2 272 106</b>	<b>1 532 188</b>	<b>1 308 984</b>	<b>885 085</b>	<b>1 522 815</b>	<b>1 261 656</b>	<b>1 340 775</b>
--	------------------	------------------	------------------	----------------	------------------	------------------	------------------

**RESULTAT COMPTABLE**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
CAF brute	1 093 162	693 393	786 434	1 191 215
- Dotations aux amortissements	240 340	263 921	226 859	235 003
- Dotations aux provisions			72202,75	75672,93
+ Quote-part des subv. D'inv.transférées				
<b>Résultat comptable ou résultat section de fonctionnement</b>	<b>852 822</b>	<b>429 472</b>	<b>487 372</b>	<b>880 539</b>

**CAF BRUTE**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Recettes réelles de fonctionnement	12 370 992	12 034 521	12 052 478	11 563 598
Dépenses réelles de fonctionnement	11 277 830	11 341 128	11 266 044	10 372 383
<b>CAF BRUTE</b>	<b>1 093 162</b>	<b>693 393</b>	<b>786 434</b>	<b>1 191 215</b>

**CAF NETTE**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
CAF BRUTE	1 093 162	693 393	786 434	1 191 215
Amortissement du capital	917 024	1 043 269	1 030 358	960 012
<b>CAF NETTE</b>	<b>176 138</b>	<b>-349 876</b>	<b>-243 924</b>	<b>231 203</b>

## LES PROJETS MUNICIPAUX

### A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### a) – LES RECETTES

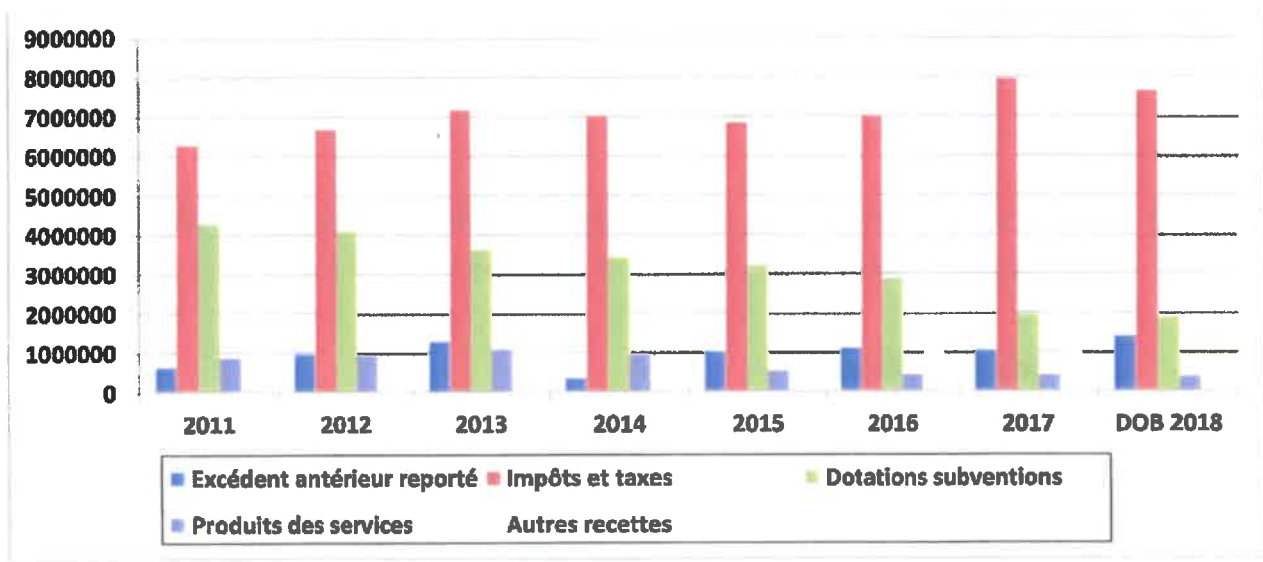
Après analyse des principaux points vus précédemment, il résulte de tous ces paramètres que la section de fonctionnement du budget 2018 devrait s'établir aux alentours de 12.1 Millions d'euros, soit une diminution d'environ 233 000 euros par rapport au BP de l'an passé.

		BP 2015	BP 2016	BP 2017	DOB 2018
002	Excédent antérieur reporté	1 030 815,06	1 103 251,00	1 040 199,70	1 407 387,10
013	Atténuation de charges	360 000,94	335 000,00	335 000,30	350 000,90
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	230 000,00	1 094 230,00	343 208,00	300 000,00
70	Produits des services	529 550,00	432 150,00	424 150,00	393 100,00
73	Impôts et taxes	6 851 017,00	7 012 292,00	7 958 389,00	7 652 633,00
74	Dotations, subventions et participations	3 214 932,00	2 872 634,00	1 959 630,00	1 893 243,00
75	Autres produits de gestion courante	159 100,00	191 397,00	144 000,00	143 000,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	7 200,00	33 200,00	176 866,20	10 000,00
		12 382 615,00	13 074 154,00	12 381 443,20	12 149 364,00

- La fiscalité directe : **pas d'évolution des taux d'imposition fixés par la commune**. L'estimation du produit fiscal communal serait de 4 633 778€.
- La fiscalité indirecte :
  - o L'attribution de compensation, qui constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI, et qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et des transferts de compétences, à la fois par l'EPCI et par ses communes membres sera en baisse en 2018 (283 000€) du fait du transfert du SDIS à la communauté de communes des Villes Sœurs.

- Le fonds de péréquation intercommunal, qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, sera maintenu au même niveau que 2017.
- Les dotations de l'Etat :
  - La dotation forfaitaire devrait très légèrement diminuer, dans le cadre de l'écrêtement qui sera réalisé à l'échelon national (90 millions d'Euros) pour le financement de l'évolution des dotations de péréquation.
  - La dotation de solidarité urbaine devrait évoluer, eu égard à l'évolution annoncée à l'échelon national (90 millions d'euros),
  - La dotation national de péréquation devrait rester sensiblement au même niveau.

Les autres recettes n'appellent pas d'observations particulières.





## b) – LES DEPENSES

Les crédits budgétaires des services alloués l'année précédente ont été réajustés pour 2018 pour partie au vu des réalisations antérieures et prévisions 2018, en les modulant au regard des besoins réels afin d'équilibrer le budget.

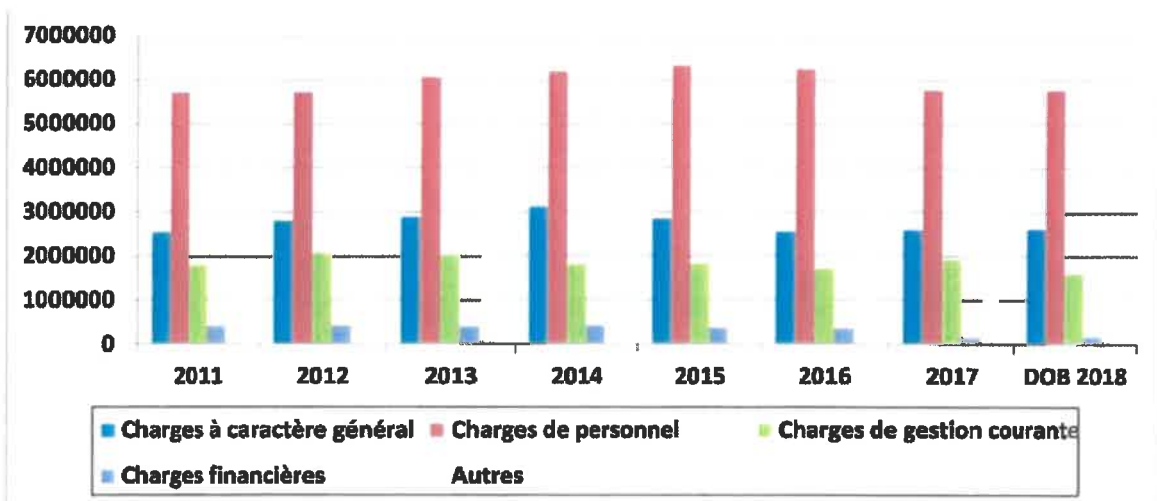
		BP 2015	BP 2016	BP 2017	DOB 2018
011	Charges à caractère général	2 856 190,00	2 565 197,00	2 604 273,00	2 620 000,00
012	Charges de personnel	6 340 000,00	6 255 000,00	5 778 000,00	5 778 000,00
014	Atténuation de produits	112 565,00	170 772,00	171 000,00	102 000,00
022	Dépenses imprévues	-	5 000,00	5 000,00	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	586 947,00	879 240,00	1 214 513,00	1 572 798,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	263 930,00	1 093 981,00	524 565,20	294 512,00
65	Autres charges de gestion	1 830 983,00	1 721 364,00	1 920 053,00	1 602 000,00
66	Charges financières	386 700,00	373 300,00	152 839,00	167 354,00
67	Charges exceptionnelles	5 300,00	10 300,00	8 200,00	7 700,00
68	Dotations aux provisions			3 000,00	
		12 382 615,00	13 074 154,00	12 381 443,20	12 149 364,00

Les charges à caractère générale ne devront pas dépasser les 2.62M€ correspondant à une augmentation maîtrisée de 0.6%.

Les charges de personnel sont au même niveau qu'en 2017.

Les charges de gestion courantes connaissent une diminution (transfert du SDIS à la communauté de communes des Villes Sœurs).

Les subventions aux associations : la commune confirme sa volonté de soutenir l'action des associations eudoises.



**LES PROJETS MUNICIPAUX****B – SECTION D'INVESTISSEMENT****a) – LES RECETTES**

	BP 2015	BP 2016	BP 2017	DOB 2018	
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	586 947,00	879 240,00	1 214 513,00	1 572 798,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions</b>	765 167,00	194 666,00	99 999,80	-
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>		1 093 981,00	524 565,20	295 000,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>		8 860 978,00	1 871 200,00	-
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers</b>	460 913,00	508 434,00	687 244,00	707 000,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	920 494,00	515 914,00	555 400,00	576 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts</b>	1 000 000,00	1 014 500,00	680 000,00	650 000,00
<b>21+23+27</b>	<b>Immobilisations corporelles+en cours+financières</b>		5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>28</b>	<b>Amortissements des immobilisations</b>	263 930,00			
		<b>3 997 451,00</b>	<b>13 072 713,00</b>	<b>5 637 922,00</b>	<b>3 805 798,00</b>

Virement de la section de fonctionnement : Augmentation de 167.96% (2015 à 2018) de notre capacité de financement.

Dotations, fonds divers :

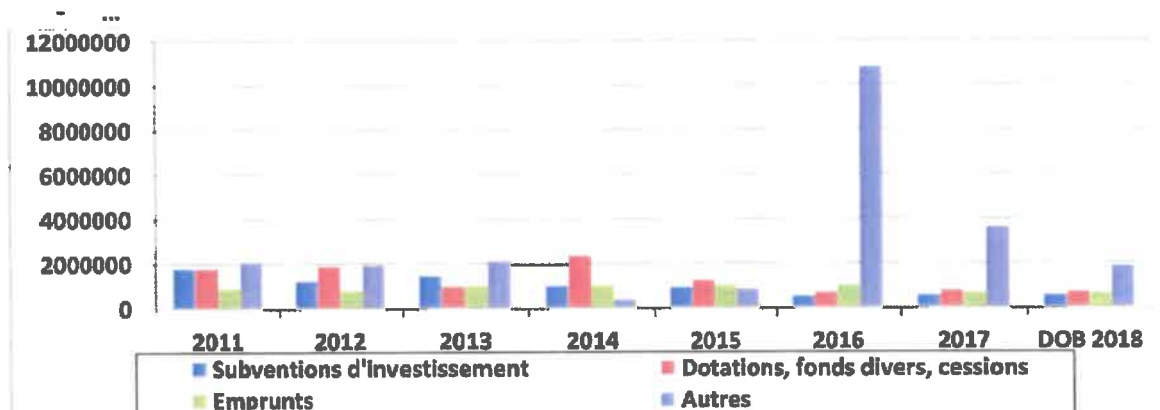
Excédent de fonctionnement capitalisé : 589 024.85€

FCTVA : 100 000€

Taxe d'aménagement : 17 000€

Subventions d'investissement :

- Mur à la Jardin Française : 391 365.80€
- Aire de camping-car : 54 077€
- City-stade : 11 340€
- Etude faisabilité d'une médiathèque : 14 000€
- Vidéo-protection : 34 000€

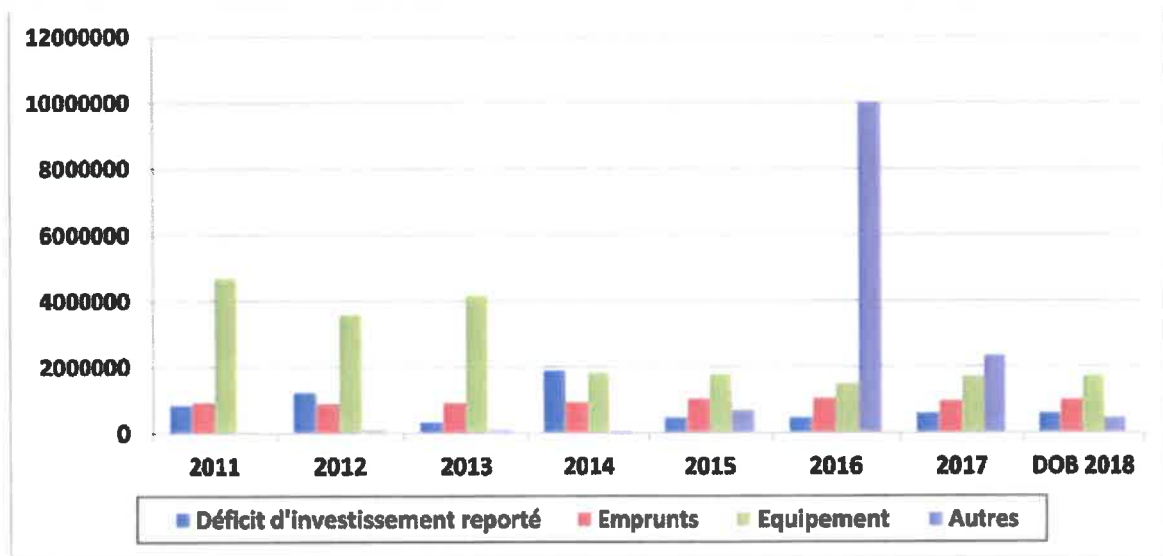


## b) – LES DEPENSES

		BP 2015	BP 2016	BP 2017	DOB 2018
001	Déficit d'investissement reporté	470 445,29	470 001,00	604 549,00	592 475,96
040	Opérations d'ordre entre sections	230 000,00	1 094 231,00	343 208,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales		8 860 978,00	1 871 200,00	-
16	Emprunts	1 044 210,00	1 055 950,00	972 000,00	1 017 000,00
20	Immobilisations incorporelles	25 200,00	6 200,00	42 600,00	72 000,00
204	Subventions d'équipement versées	470 200,00	84 000,00	132 700,00	165 000,00
21	Immobilisations corporelles	391 745,71	134 453,00	321 443,00	405 322,00
23	Immobilisations en cours	1 365 650,00	1 366 900,00	1 347 722,00	1 252 000,00
27	Autres immobilisations financières			2 500,00	2 000,04
		3 997 451,00	13 072 713,00	5 637 922,00	3 805 798,00

Concernant les investissements, l'année 2018 sera la concrétisation des projets engagés depuis 2016 :

- Mur à la Jardin Française : 321 000€, les travaux seront terminés pour le mois de juin 2018,
- Aire des camping-car : 220 000€ pour la fin avril 2018,
- Vidéo-protection : 156 000€
- City- stade : 52 000€
- AMO travaux restauration Collégiale : 164 000€,
- Réfection de la rue Anquetil : 150 000€,
- Travaux de voirie au Mont-Vitôt : 130 000€,
- Réfection de la couverture du 51 et 53 rue de la République,
- Travaux sur les Bâtiments classés : 30 000€ pour les ascenseurs Mairie, 30 600€ pour les paratonnerres du Château...
- Groupe électrogène : 30 000€,
- Travaux en régie : 300 000€ dont la réfection des sanitaires de l'auberge de jeunesse, réfection de nombreux trottoirs, l'aménagement de la rue Paul Bignon, travaux dans les écoles...
- 8 conteneurs enterrés : 32 000€,
- Acquisition de matériel : 50 000€ pour les services techniques, 40 000€ pour l'informatique dont 15 000€ pour un espace numérique dans les écoles...
- ...



**LES BUDGETS ANNEXES****THEÂTRE****FONCTIONNEMENT RECETTES :**

		<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
<b>002</b>	<b>Excédent antérieur reporté</b>	5,70		0,59
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	25 000,00	22 000,00	2 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	45 300,30	44 000,00	50 100,41
<b>74</b>	<b>Dotation, subventions et participations</b>	106 350,00	103 300,00	122 900,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	256 629,00	242 852,00	240 210,00
		<b>433 285,00</b>	<b>412 152,00</b>	<b>415 211,00</b>

**FONCTIONNEMENT DEPENSES :**

		<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	231 890,00	212 522,00	217 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	185 000,00	182 000,00	182 000,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	16 194,96	17 430,65	16 060,84
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	200,04	199,35	150,16
		<b>433 285,00</b>	<b>412 152,00</b>	<b>415 211,00</b>

**INVESTISSEMENT RECETTES :**

		<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté</b>	37 167,04	40 287,35	38 612,16
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	16 194,96	17 430,65	16 060,84
		<b>53 362,00</b>	<b>57 718,00</b>	<b>54 673,00</b>

**INVESTISSEMENT DEPENSES :**

		<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	16 500,00	27 000,00	27 000,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	36 862,00	30 718,00	27 673,00
		<b>53 362,00</b>	<b>57 718,00</b>	<b>54 673,00</b>

**MUSEE****FONCTIONNEMENT RECETTES :**

		<b>BP 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
<b>002</b>	<b>Excédent antérieur reporté</b>	-	0,68
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	23 005,00	27 000,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	4 305,00	-
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	58 000,00	60 600,32
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	401 920,00	462 689,00
		<b>487 230,00</b>	<b>550 290,00</b>

**FONCTIONNEMENT DEPENSES :**

		<b>BP 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	41 250,00	48 700,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	403 000,00	410 000,00
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	26 470,00	83 025,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	8 635,00	5 575,04
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	7 875,00	2 989,96
		<b>487 230,00</b>	<b>550 290,00</b>

**INVESTISSEMENT RECETTES :**

		<b>BP 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	26 470,00	83 025,00
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	8 635,00	5 575,04
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	132 478,00	-
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers</b>	-	15 266,96
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	32 000,00	15 900,00
		<b>199 583,00</b>	<b>119 767,00</b>

**INVESTISSEMENT DEPENSES :**

		<b>BP 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	-	15 266,96
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	4 305,00	-
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	132 478,00	-
<b>16</b>	<b>Emprunts</b>	27 000,00	27 500,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	5 000,00	2 000,04
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	23 000,00	59 000,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	7 800,00	16 000,00
		<b>199 583,00</b>	<b>119 767,00</b>

**CAMPING****FONCTIONNEMENT RECETTES :****CAMPING**

		<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
<b>002</b>	<b>Excédent antérieur reporté</b>	3,22	-	0,91
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	-	2 500,00	-
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	100,78	1 300,00	1 700,09
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	41 000,00	39 000,00	45 000,00
<b>74</b>	<b>Dotation, subventions et participations</b>	-	-	900,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	46 478,00	49 382,00	43 681,00
		87 582,00	92 182,00	91 282,00

**FONCTIONNEMENT DEPENSES :**

		<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	23 580,00	30 750,00	29 930,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	61 900,00	59 000,00	59 000,00
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	1 451,83	1 451,90	1 451,80
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion</b>	600,17	600,10	600,20
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	50,00	380,00	300,00
		87 582,00	92 182,00	91 282,00

**INVESTISSEMENT RECETTES :**

		<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution reporté</b>		1 451,10	2 902,20
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	1 451,83	1 451,90	1 451,80
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers</b>	49 910,17	-	
		51 362,00	2 903,00	4 354,00

**INVESTISSEMENT DEPENSES :**

		<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>DOB 2018</b>
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	49 910,17		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	1 451,83	2 000,00	2 000,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>		903,00	2 354,00
		51 362,00	2 903,00	4 354,00

## ET L'AVENIR APRES 2018

### *Remarque liminaire*

L'obligation d'établir un rapport d'orientations budgétaires stipule de mentionner les actions et investissements pluriannuels.

**Sujet au combien délicat** quand il faut élaborer des actions et des investissements (donc des dépenses) lorsque **les recettes sont incertaines** et que les projets intercommunaux pluriannuels ne sont pas définis.....

Une difficulté supplémentaire s'ajoute aux difficultés de la plupart des villes centres de taille moyenne quand des investissements liés par exemple à la culture, à l'éducation, à la santé, aux équipements sportifs, à l'animation, ne sont pas uniquement réalisés pour satisfaire les besoins des habitants de la ville mais à l'ensemble de la population du territoire intercommunal voire de territoires voisins.

**Dans ce chapitre « Après 2018 » certains projets exposés seront propres à la ville d'Eu d'autres seront à envisager au niveau intercommunal**

### **Les projets pluriannuels de travaux :**

*Ce chapitre concernant les projets pluriannuels rappelle en première partie les principaux projets de 2018 et aborde en seconde partie les axes de travail pour les années suivantes*

#### **❖ Pour 2018**

- La fin des travaux du bastion,
- Le démarrage fin 2018 voire tout début 2019 des travaux de réfection du clocher de la collégiale probablement qui s'étaleront sur 3 voire 4 ans,
- La réfection totale de la rue Jacques Anquetil avec la reprise de l'assainissement,
- La réalisation de l'aire de camping-car près des locaux d'Emmaüs : **étudiée en 2017**
- la mise en place de la vidéo surveillance : **étudiée en 2017**



- la réalisation du city stade sur l'aire d'évolution près du gymnase : **étudiée en 2017**
  - La refonte des sanitaires de l'Auberge de jeunesse : **en cours**
  - L'aménagement du trottoir rue du Mont Vitôt (le long de l'IME)
  - La suppression des trottoirs impasse Beaurain
  - L'aménagement de la Rue Paul Bignon, pour mieux gérer la circulation et le stationnement.
  
  - Les trottoirs avenue de la Gare, côté impair,
  - Boulevard Hélène côté Bresle
  - Route d'Abbeville côté impair,
  - L'aménagement du Square Jacques Anquetil
- et de nouvelles idées ou propositions des habitants.*

❖ ***Pour les années 2019 et suivantes.***

## DOMAINE VOIRIE

- De nombreux trottoirs sont à rénover, la ville a un linéaire de trottoirs de l'ordre de 40km. Au regard des recettes financières de la ville il est assez clair qu'il ne serait pas raisonnable d'augmenter la fiscalité sur les ménages. La solution la moins couteuse est, de loin, de faire appel aux services techniques. Une limite de l'ordre de 500m à 1 km par an est envisageable, ce qui rend difficile d'établir en avance des priorités.
  
- Les rues de la ville, pour certaines, sont en mauvais état, certaines rues sont départementales d'autres communales. La refonte en profondeur des rues n'est pas du domaine des services techniques pour des questions techniques. Ce type de travaux nécessite le recours à des sociétés de travaux publics.

Ci-dessous la liste prioritaire des travaux qui seraient à entreprendre mais dont les coûts mentionnés ci-dessous sont, au regard des finances de la commune très élevés:

**La rue Paul Bignon (cout estimé 540000 euros)**

**La rue Jeanne d'Arc (cout estimé 516000 euros)**

**La rue du Mont Vitot (cout estimé 864000 euros)**

**La rue Henri Dunant (cout estimé 720000 euros)**

**La route de Mancheville**

**La route du cimetière à Bois l'Abbé**

## DOMAINE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce domaine aborde quelques sujets d'avenir qui font déjà l'objet de réflexions et qui nécessiteront des investissements pour certains très importants.

Dans une logique de temps :

### **1) *Le déploiement du Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA cf annexe1)***

Ce plan décliné en 10 fiches est en cours d'élaboration. Il traite de l'aménagement du Parc du Château pour rejoindre la zone humide du Tréport, de l'aménagement de l'ancienne station d'épuration de la ville d'Eu, de l'aménagement des rues de la ville pour une circulation apaisée : piétons, vélos, automobiles.

Ce programme s'étalerait sur un minimum de 2 ans. Il devrait être réalisé, pour certains aspects, en liaison, voire sous la responsabilité de la Communauté de communes des Villes Sœurs. Son coût total peut être estimé à 1 million d'euros.

### **2) *La réfection totale des 2 routes majeures de la ville.***

- La première concerne la liaison ville-site archéologique du Bois l'Abbé.
- Le second axe à envisager : une totale refonte de la route de Mancheville, la route du plateau du Mont Vitôt qui rejoint la rocade.

**3) deux autres sujets méritent d'être évoqués dans un terme.**

- L'étude et la mise en place éventuelle de la définition de **SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**.

- L'avenir de l'ancien lycée qui pourrait conduire la ville à prendre en charge l'aménagement de la cour de ce Lycée.

**DOMAINE PATRIMOINE**

Le patrimoine est une des richesses de la ville.

Ce patrimoine exceptionnel attire des visiteurs, fait connaître la ville mais son entretien mérite d'être renforcé. Trop de bâtiments sont menacés par l'usure dont les toitures et pour ne citer que les principaux : le collège des Jésuites, l'Hôtel Dieu, l'ancienne mairie et certaines dépendances du château et, à très court terme, la réparation de la charpente et de la couverture de la collégiale Notre Dame et St Laurent O'Toole.

Trois études sont en cours ou à entreprendre :

1. la Collégiale : des travaux sont programmés sur 3 ans, début des travaux février 2019 d'après l'architecte des bâtiments de France en charge de cette réalisation

2. Le devenir du collège des Jésuites qui pourrait devenir un centre culturel doté des dernières technologies numériques (une bibliothèque, médiathèque,) : des travaux sur 3 à 5 ans, l'étude est en cours, le résultat sera présenté courant 2018.

3. La mise en sécurité du château (qui pourrait conclure aussi à déplacer la mairie pour limiter les dépenses).

***Une visite de sécurité du château et de ses dépendances a été réalisé dont les conclusions sont sans appel :***

Ni les espaces mairie, ni l'espace musée ne sont conformes aux normes de sécurité des établissements qui accueillent du public. Un minimum de travaux sera à entreprendre pour limiter les risques à court terme.

Dans le domaine social, de nombreuses actions sont menées en partenariat avec des associations locales, actions en faveur de la jeunesse , actions en faveur des familles , de la parentalité, d'aide aux devoirs, de l'illettrisme, actions vers les personnes âgées pour rompre l'isolement, subventionnées par le budget communal .

Pour mémoire le budget communal finance également en grande partie le budget de fonctionnement général du CCAS et celui de son service d'aide à domicile.

Dans une vue prospective, le vieillissement de la population, l'évolution de la société vers la généralisation du numérique, la lutte contre l'isolement des personnes âgées, le support aux personnes handicapés, l'aide ponctuelle pour certains conduira inévitablement à des dépenses à caractère sociale plus élevées. Un projet est en cours sur le sujet.

Le rapprochement des populations fragilisées vers les centres-bourgs peuvent induire des problèmes de logement. Sans évoquer la construction de nouveaux logements, l'adaptation de l'habitat du centre-ville aux besoins et au vieillissement de la population apparaît un axe de travail important à entreprendre.

Pour terminer sur l'aspect social, le contrat local de santé signé entre l'ARS et la Communauté de Communes, contrat d'une durée de 3 ans, nécessitera vraisemblablement sur certains sujets, des dépenses spécifiques ou une participation aux dépenses intercommunales.

**DOMAINE ENSEIGNEMENT**

Les écoles primaires et maternelles sont entretenues très régulièrement par les services de la mairie et sont de ce fait en très bon état. L'entretien régulier reste une des priorités.

Les méthodes d'enseignement vont probablement évoluer très rapidement liées à l'évolution numérique.

## DOMAINE CULTUREL

L'animation culturelle est une composante importante de l'action communale voire intercommunale. Cette animation se traduit par les activités autour du théâtre Municipal du château, du soutien au théâtre des charmes, du soutien financier important à l'association en charge de l'école de musique, du soutien aux très nombreuses manifestations organisées soit par les équipes mairie soit par des associations. De nombreuses actions sont soutenues financièrement par la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) et particulièrement la programmation culturelle des spectacles du théâtre du château au travers d'une convention de trois ans. Cette convention est à renouveler. Une des caractéristiques nouvelles portera sur la réalisation de spectacle dans certaines de nos communes rurales, en liaison avec les activités intercommunales.

Dans le cadre intercommunal du réseau informatique mis en place par l'intercommunalité pour les bibliothèques et médiathèques, le rapprochement de la bibliothèque associative de la ville d'Eu avec l'organisation intercommunale est à organiser avec le projet de création de la médiathèque dans le collège des jésuites.

## DOMAINE EQUIPEMENT SPORTIF

L'entretien des équipements sportifs est assuré régulièrement par les services de la mairie et fait l'objet de prévisions annuelles.

Dans le cadre pluriannuel, certains travaux exceptionnels seront à envisager à plus ou moins long terme. Les chiffrages restent à réaliser.

- Le sol du gymnase municipal
- L'évolution du court synthétique du stade Henri Franchet
- L'entretien des couvertures et des sols des courts de tennis
- L'évolution du court couvert de tennis en terre battue qui pourrait abriter un mur de « bloc » (étude en cours) ou autres projets.

## DOMAINE SOCIETE (LE NUMERIQUE)

Envoyé en préfecture le 23/02/2018

Reçu en préfecture le 23/02/2018

Affiché le 23/02/2018

SLO

ID : 076-217602556-20180222-2018052-DE

Dans le domaine numérique nous avons réalisé de nombreux travaux, développé des applications, mise en œuvre ces applications. Ceci est totalement méconnu de nos concitoyens au regard des articles actuels de la presse écrite régionale qui signale avec force d'originalité la mise en œuvre du numérique dans d'autres communes du territoire....

Pour mémoire nous disposons :

- D'une application smartphone pour l'information de nos concitoyens
- De 5 promenades virtuelles sur tablette (château, musée, parc, Bois l'abbé, circuit du patrimoine)
- De bornes "QR code" qui associent, sur le parcours du patrimoine, une description sur tablette ou sur smartphone du lieu marqué par la borne.
- De pages" facebook" pour la communication de la mairie, du musée , du théâtre, des vestiges de Briga,

**Un objectif immédiat mettre à jour les différentes applications et communiquer.**

**FIN**